

Conjoncture économique Retour sur l'année 2025 et actualités 2026

L'année 2025 a été celle des turbulences multiples, affectant parfois gravement l'agriculture française, ces turbulences se situant dans la continuité des années précédentes. 2026 s'annonce tout autant agitée, mais avec une dose d'incertitudes élevée rendant toute décision complexe et nécessairement fragile tant les revirements de l'actualité politique et de la conjoncture économique sont soudains et réguliers. Une brève synthèse de l'état des marchés est ici proposée, avant de mettre en relief les dimensions internationales qui pèsent de plus en plus pour le secteur agricole.

12 à 13%

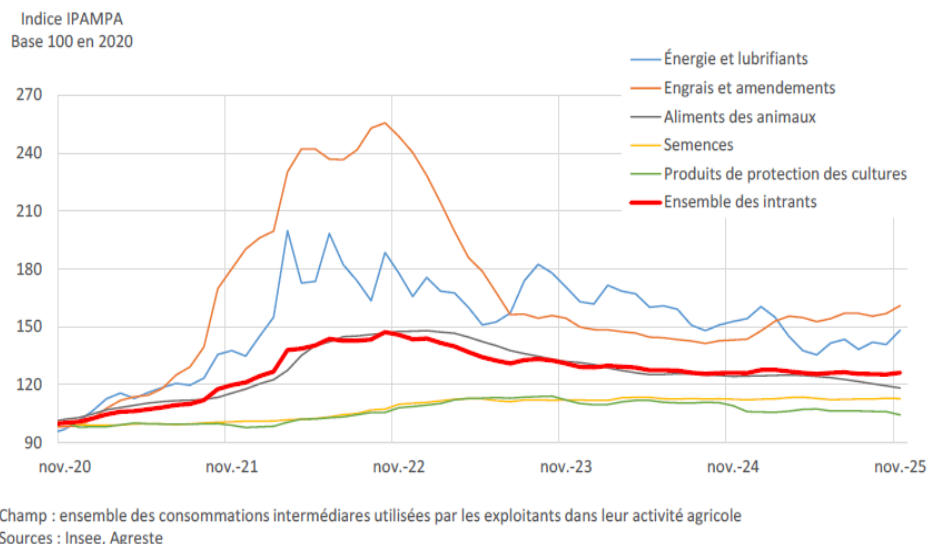
En moyenne, les engrais et amendements représentent 12 à 13% des charges totales des COP.

L'ETAT DES MARCHES AGRICOLES

L'observation de la dynamique des marchés agricoles suggère de retenir une spirale baissière des prix en **productions végétales et singulièrement en céréales**. Il est vrai que le cours du blé tendre s'est éloigné très largement du pic enregistré au printemps 2022, dans la foulée de l'entrée en guerre de la Russie. Se situant dans une fourchette de 185-195 euros la tonne, parfois frôlant les 200 euros, un tel prix ne permet plus de couvrir les coûts de production, d'autant plus que le prix des engrais a connu un rebond significatif, à la suite des taxes imposées par l'UE sur les importations d'engrais en provenance de Russie, et des achats anticipés par les opérateurs pour se prémunir de la hausse que contient l'application en janvier 2026, du *Mécanisme d'Ajustement Carbone à la Frontière* (MACF).

La problématique des engrais a pris une dimension stratégique, au regard non seulement de leur coût d'approvisionnement (Urée à 538€/tonne, ammonitrate 27% à 396€/tonne et solution azotée à 374€/tonne, ce qui, et le poste engrais et amendements a enregistré une hausse de +12% la période novembre 2025/novembre 2024), mais également en raison des taxes additionnelles imposées par l'UE sur les **engrais importés de Russie (+40€ la tonne sur les engrais, l'ammonitrate et les engrais liquides, avec une élévation par palier jusqu'en 2028 à 430€ la tonne)**, et du MACF. Les engrais entrent en effet dans le champ de ce mécanisme, mis en application le 1^{er} janvier dernier. Toutes les importations françaises d'engrais sont concernées, tant celles en provenance de l'UE (Belgique, 27%, Pays-Bas, 17%), que des pays tiers (Russie, 10%, Egypte, 8%, Algérie, 7%) (source : Eurostat).

Le coût du MACF appliqué aux importations françaises sera variable selon le type de produit et selon l'origine. La fourchette est large et se situerait entre 8,7 et 127,7 €, ce qui reviendra à un surcoût général de 170 millions d'€, si l'on applique le mode de calcul proposé par le Ministère de l'écologie. Reste à savoir ce qu'il en sera de la décision des pouvoirs publics de suspendre ce MACF pour les engrais.



C'est pourquoi il est suggéré de visualiser les résultats des secteurs COP, dont on sait qu'ils sont utilisateurs d'engrais. En moyenne, les engrais et amendements représentent 12 à 13% des charges totales des COP. Avec la guerre en Ukraine, puis le renchérissement des engrais, c'était 20,6%, puis 14,8% en 2024 (15,7% puis 11% pour les autres grandes cultures) (source RICA). La baisse des prix des COP a par conséquent affecté les résultats économiques des exploitations.

Le **Revenu Courant avant Impôt** (RCAI) des producteurs de **COP** a ainsi baissé pour la deuxième année consécutive, selon les données du RICA. **En 2024, 48% des exploitations COP avaient un RACI négatif, et 18,5% un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) négatif. En viticulture, 33 et 18,8% sont dans cette situation. En fruits et légumes, la proportion est de respectivement de 22,6 et 10,5%.**

Un point positif tout de même pour les agriculteurs, le **prix du baril de pétrole** (159 litres) est bas, pouvant compenser la hausse des autres intrants comme les engrais. L'abondance de l'offre et les besoins de certaines économies comme celle de la Chine, conduisent à un **prix du baril aux alentours de 60\$** en ce début d'année 2026. L'essentiel réside pourtant dans la reconfiguration de la carte mondiale de l'offre pétrolière, que l'épisode vénézuélien accentue.

Il faut dire que la baisse des cours des céréales et des oléagineux renvoie à une succession de records enregistrés dans les productions mondiales. En 2025, la production mondiale de grains s'est fixée à 2,4 milliards de grains, celle de blé tendre ayant franchi la barre des 800 millions de tonnes, le maïs ayant de son côté frôlé le 1,3 milliard de tonnes (source : CIC).

En **viticulture**, la crise de débouchés s'est installée durablement dans le paysage agricole français, confirmation d'une tendance lourde antérieure de diminution de la consommation française, mais aussi mondiale, de vins. Toutes les régions viticoles ne sont pas touchées de manière uniforme, la région Bourgogne affichant des résultats moins dégradés que les autres bassins de production. **Tant en matière d'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) que de Résultat Courant avant Impôt (RCAI), la chute est parfois abyssale, en particulier en Languedoc-Roussillon et dans le Bordelais.**



Orientation	EBE par ETP non salarié			RCAI par ETP non salarié		
	2024	Ecart 24/23 en € courants	Ecart 24/23 en € constants	2024	Ecart 24/23 en € courants	Ecart 24/23 en € constants
	(en €)	(en %)	(en %)	(en €)	(en %)	(en %)
Céréales et oléoprotéagineux	32 967	-18,3	-19,9	2 698	-75,1	-75,6
Autres grandes cultures	90 020	-12,9	-14,7	52 651	-20,5	-22,2
Maraîchage	68 682	-4,7	-6,6	39 653	-8,5	-10,4
Horticulture	52 670	10,7	8,4	37 255	13,2	10,8
Viticulture	57 813	-32,9	-34,3	29 676	-49,2	-50,2
Fruits et autres cultures permanentes	58 815	18,9	16,4	32 002	32,5	29,8
Bovins lait	80 556	8,8	6,5	40 996	7,5	5,3
Bovins viande	49 243	8,3	6,1	24 666	11,4	9,2
Bovins mixtes	73 529	2,3	0,2	34 601	-5,3	-7,2
Ovins et caprins	42 843	6,8	4,6	20 170	10,4	8,2
Porcins	157 358	-5,8	-7,7	92 752	-15,2	-17,0
Volailles	87 181	-5,9	-7,8	43 013	-10,9	-12,7
Polyculture, polyélevage	56 430	-4,5	-6,5	21 937	-17,3	-19,0
Ensemble	61 641	-7,5	-9,4	29 405	-18,2	-19,9

Source : SSP-RICA

OTEX viticulture	EBE par ETP non salarié moyen (en €)	Evolution EBE 2024 - moyenne 2019/2023 (en %)	RCAI par ETP non salarié moyen (en €)	Evolution RCAI 2024 - moyenne 2019/2023 (en %)
Alsace	29 245	-46%	10 233	-71%
Bordelais	16 624	-35%	- 16 040	-92%
Bourgogne-Beaujolais	118 618	-11%	81 357	-18%
Champagne	100 990	-14%	79 793	-18%
Charentes	76 841	-66%	20 178	-88%
Languedoc-Roussillon	19 531	-53%	- 785	-104%
Sud-Est	36 237	-37%	12 067	-67%
Sud-Ouest	29 607	-43%	4 825	-80%
Val de Loire	70 393	-20%	33 074	-40%
Ensemble Viticulture France entière	57 813	-32%	29 676	-49%

Source : SSP-RICA

Les **filières animales** affichent des résultats mieux orientés, que ce soit en bovins viande, en bovins lait et en porcins. Cela est imputable à des prix favorables, et à un coût de l'aliment qui est resté très inférieur à ce qu'il fut en 2022 et 2023. Toutefois, en bovins, c'est la décapitalisation qui, en rationnant l'offre, est à l'origine de la fermeté des prix. La DNC a entretenu ce mouvement haussier, du fait de la restriction des mouvements d'animaux (animaux restants à la ferme, et dont le poids s'élève, alors que les éleveurs privilégient en général des animaux plus légers), de surcroît dans un contexte de fêtes de fin d'année, facteurs auxquels il est nécessaire d'ajouter la faiblesse des abattages. La cotation de la vache U a ainsi dépassé les 8€ du kilo de carcasse, un record qui se situe très au-dessus des trois années précédentes, le prix de la vache O étant aux alentours de 6,50€ du kilo de carcasse, en légère baisse. Quant au jeune bovin U, le cours a également grimpé à 7,50€ du kilo de carcasse.

En **production laitière**, la reprise de la collecte en France s'inscrit dans une tendance haussière de la production de lait dans le monde. Le prix du lait conventionnel continue sa progression en 2025 (prix incitatif, qualité des fourrages, repli du prix de l'aliment), au point que l'écart avec le prix du lait biologique s'est fortement resserré, puisqu'il a perdu près de 100 €/1 000 litres. Un écart qui devrait

continuer à se resserrer sous l'impulsion de l'augmentation du prix du lait bio et de la diminution du prix du lait conventionnel.

Le cheptel bovin – viande et lait – continue malgré tout de se contracter en France, et les projections de l'UE en ce domaine ont révélé que cette diminution du nombre de bovins devrait se poursuivre dans l'ensemble des 27 d'ici trois ans.

Une fermeté qui s'est effritée dans le secteur porcin. Le cours du kilo de vif s'est fortement replié en deux ans, passant de plus de 2,30 €/kilo, à 1,43€/kilo en janvier 2026. Cet effondrement du cours du porc s'explique à la fois par une demande à l'exportation affaiblie, par l'apparition de foyers de PPA en Espagne, et, dernièrement, par des droits de douane chinois sur la viande de porc européenne, les producteurs français ayant été partiellement épargnés comparativement à leurs homologues espagnols.

LE CHOC DU DEVISSAGE DU COMMERCE EXTERIEUR AGROALIMENTAIRE FRANÇAIS

87%

Entre octobre 2024 et octobre 2025 (en cumulé), le solde commercial s'est contracté de 87%, se fixant à seulement 715 millions d'euros.

Ce qui retiendra l'attention en ce début d'année 2026 réside bien entendu dans le décrochage du commerce extérieur agroalimentaire français en 2025. Voilà un pays qui n'avait pas connu une telle situation depuis 1978. L'année 2025 se terminera au mieux sur un équilibre commercial, au pire sur un déficit. On peut escompter de ce résultat de nombreux commentaires, aussi légitimes les uns que les autres.

Face à cette évolution, Chambres d'agriculture France exprime son étonnement. Dans la mesure où l'érosion de la compétitivité de l'agriculture française remonte au début de la décennie 2000, comment expliquer que rien n'a été entrepris pour contenir et surtout pour inverser cette tendance.

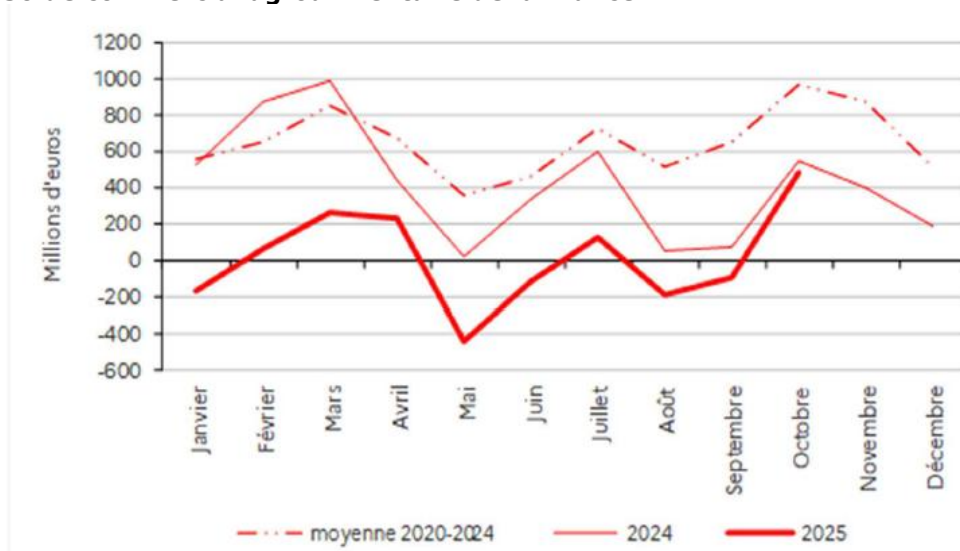
Si analyse plus approfondie – filière par filière – sera réalisée dès la prise de connaissance des résultats définitifs 2025 de la balance commerciale agroalimentaire française, on peut d'ores et déjà dire que le **solde commercial entre octobre 2024 et octobre 2025 (en cumulé), s'est contracté de 87%, se fixant à seulement 715 millions d'euros.** Le solde en **produits bruts** est déficitaire (- 544 millions), alors que celui sur les **produits transformés** a été de +1,3 milliard, mais en baisse de 74%. Les **échanges avec l'UE** continuent de se dégrader (déficit de - 3,1 milliards d'€), tandis que celui, excédentaire retiré des flux avec les **Pays Tiers** se fixe à +3,8 milliards. L'excédent total agroalimentaire ne tient donc plus qu'à un fil.

Sur le plan de la compétitivité-prix, l'envolée de l'euro par rapport au dollar depuis janvier 2025 (+15%, 1,16 dollar pour 1 euro au 31 décembre 2025), s'est ajoutée aux 15% de droits de douane, pesant sur les exportations françaises de produits agricoles et alimentaires.

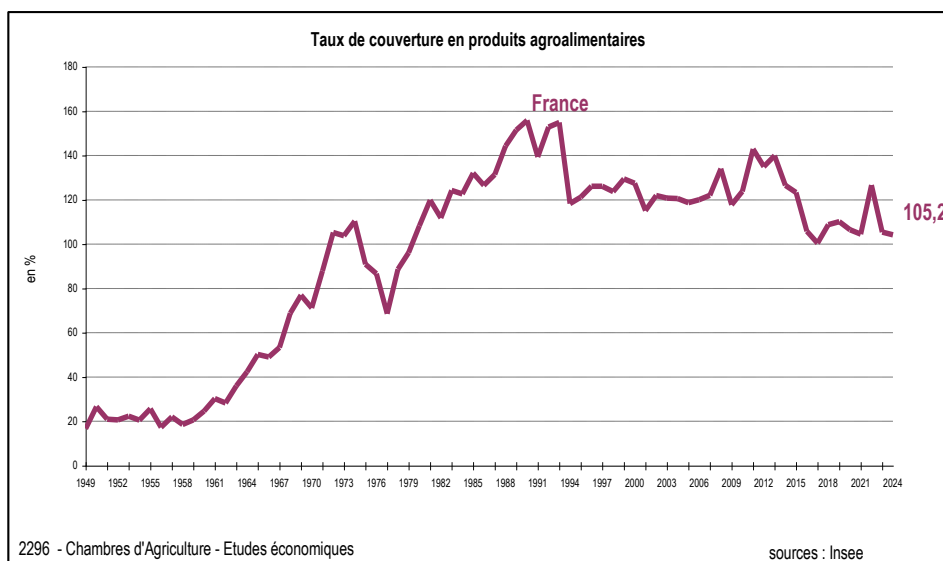
L'observation de la dégradation de l'excédent commercial agroalimentaire pose plusieurs questions. Celle de la préservation de la souveraineté alimentaire en tout premier lieu. Des raisons à l'origine desquelles les importations ont augmenté, et la croissance des exportations a été aussi faible. **Du mode d'insertion de la France dans l'économie mondiale, et se demander si la France, son**

agriculture, sont des perdantes de la mondialisation. Le recul de la compétitivité de la France peut se lire par le prisme du **taux de couverture**, ratio ramenant les exportations sur les importations en pourcentage (un taux supérieur à 100% signifie qu'il est compétitif, égal à 100% en équilibre, et inférieur à 100% pas ou peu compétitif). Le taux de couverture français s'est dégradé depuis la fin de la décennie 1990, passant de 160 à 105%.

Solde commercial agroalimentaire de la France



Source : Douanes françaises



15%

Droits de douane des Etats-Unis pour les produits provenant de l'Union Européenne.

UN CONTEXTE INTERNATIONAL QUI S'EST BRUSQUEMENT DURCI

L'érosion des performances commerciales agroalimentaires de la France en 2024 et en 2025 intervient dans un **contexte international des plus tendu**. Plusieurs raisons à cela.

Une **agressivité commerciale des Etats-Unis** envers un certain nombre de zones, et notamment de l'UE, depuis janvier 2025, date du retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, qui passe, comme lors de son premier mandat, par l'usage intensif des droits de douanes, appliqués sur des importations. Il faut dire que le déficit commercial des Etats-Unis est colossal, de l'ordre de -1 200 milliards de dollars. La reconquête du marché intérieur passe alors selon Trump, par un alourdissement des droits de douane (15% pour les produits provenant de l'UE). De plus, le déficit commercial agroalimentaire des Etats-Unis ne cesse de s'aggraver, atteignant en 2025 plus de 43 milliards de dollars, ce qui milite du côté de Washington pour une action douanière sur les produits agricoles et alimentaires importés (fruits, légumes, produits laitiers et viticulture tout particulièrement), en ciblant le Canada, le Mexique (pourtant partenaires de l'accord de libre-échange ACEUM, anciennement ALENA), et l'UE.

Commerce extérieur agroalimentaire des Etats-Unis

(en milliards de dollars et années civiles)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Exportations	139.7	171.8	196.0	178.0	174.1	175.6
Importations	143.4	163.3	194.1	195.3	206.1	219.4
Solde commercial	-3.7	8.5	1.9	-17.3	-31.9	-43.7

Source : ESR – USDA

Le conflit douanier entre les Etats-Unis et bon nombre de pays dans le monde, notamment la zone UE, pourrait toutefois connaître un coup d'arrêt le mercredi 14 janvier 2026, si la Cour Suprême des Etats-Unis invalide la politique commerciale de Donald Trump (*International Emergency Economic Power Act*, IEEPA, loi fédérale autorisant le Président à adopter de telles mesures en cas d'urgence économique), ce qui conduirait à un remboursement des recettes douanières perçues depuis le mois de janvier 2025. La Cour Suprême pourrait s'appuyer sur le fait qu'un déficit commercial, aussi important soit-il, ne signifie pas que le pays est en situation d'urgence économique. En cas d'invalidation, il est évident que la politique monétaire des Etats-Unis prendrait le relais des tarifs douaniers, par le biais d'une dépréciation accélérée de la parité du dollar notamment vis-à-vis de l'euro.

Le conflit commercial entre l'UE et la Chine s'est imposé comme la seconde source de difficulté pour l'économie européenne et pour les exportateurs français. Aux taxes infligées par Bruxelles sur les importations de véhicules électriques en provenance de Chine, Pékin a répondu par des droits de douane sur les boissons alcoolisées, la viande porcine (droit pouvant aller de 15% jusqu'à 62%) et plus récemment les produits laitiers. Un conflit sino-européen (mais tout autant sino-américain) qui porte également sur l'accès aux terres rares, dont les composants sont indispensables à la fabrication de produits de haute technologie (véhicules électriques, panneaux solaires photovoltaïques, éoliennes...), et dont la Chine est

le premier producteur mondial (terres rares extraites et terres rares raffinées réunies).

L'élévation du degré de conflictualité économique et commerciale dans le monde a provoqué une sorte de panique dans l'UE, aboutissant à une exigence, celle d'accélérer le processus de signature et d'application de l'accord UE-Mercosur. **Le clivage entre les Etats-membres favorables à cet accord (Allemagne, Espagne Italie notamment), et hostiles (Pologne, Irlande, France Hongrie, Belgique dans sa partie wallonne),** laisse entrevoir non seulement d'autres oppositions au sujet des traités commerciaux avec l'Inde, la Thaïlande, la Malaisie, l'Australie, mais également des tensions politiques au sein même des 27, à la veille des négociations sur le CFP, le budget de la PAC, et l'élargissement de l'UE à l'Ukraine. Concernant l'Allemagne, son ambition de contourner le Parlement européen au sujet du Mercosur pose non seulement un défi au fonctionnement de l'UE, mais démontre que l'industrie allemande traverse une crise nécessitant la recherche de débouchés à l'exportation. Rappelons que le degré d'ouverture de l'industrie allemande se situe entre 35 et 40% du PIB fédéral. **De plus, l'un des Etats membres du Mercosur, le Brésil, figure parmi les nations richement dotées en terres rares, ce qui explique aussi l'impatience de l'UE à signer et à appliquer cet accord.**

L'année 2025 a été agitée. 2026 est d'ores et déjà entrée dans des turbulences économiques, commerciales, géopolitiques, parfois aiguës, rendant les prises de décisions politiques et économiques d'une extrême complexité.

Thierry POUCH
Service études économiques et prospective, Chambres d'agriculture France